

narration est rapide, elle a du trait et de la causticité, et, sous le rapport historique, elle présente beaucoup de particularités qu'on ne trouve point ailleurs.

\* BASSORA ou BASRAH, ville de la Turquie d'Asie. Sa population est aujourd'hui réduite à moins de 20,000 hab.

\* BASTARE D'ESTANG (Henri-Bruno DE), magistrat français, né en 1797 et mort en 1798, comme nous l'avons dit par erreur. — Il est mort à Paris le 11 juillet 1875. Conseiller à la cour d'appel de Paris en 1833, il devint président de chambre. M. de Bastard était président honoraire lorsqu'il mourut.

BASTARD D'ESTANG (Guillaume-Amable-Octave, comte DE), officier et homme politique, né à Engliens en 1831. Admis à l'École de Saint-Cyr en 1849, il passa en 1851 à l'École d'application d'état-major, puis il fut envoyé à Rome, où il servit dans l'armée d'occupation. Attaché à l'état-major du maréchal Baraguey d'Hilliers, il fit avec lui la guerre d'Italie en 1859. Devenu chef d'escadron, il prit part, en qualité d'aide de camp du maréchal de Mac-Mahon, à la guerre de 1870, se distinguant à la bataille de Reischoltz, après laquelle il reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur, et fut blessé à Sedan.

M. de Bastard a été promu lieutenant-colonel en 1871, et officier-major le 13 novembre 1875. Le 8 février 1871, il avait été élu député à l'Assemblée nationale par 55,266 voix dans le Lot-et-Garonne, où il était membre et secrétaire du conseil général sous l'Empire, et vice-président du conseil agricole de Marmande. A la Chambre, il alla siéger à droite, parmi les membres hostiles à l'établissement du gouvernement républicain. Il prit part, à diverses reprises, aux discussions relatives aux questions militaires et fit partie des commissions des marchés, de l'armée, des grâces, etc. Il vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil et la validation de l'élection des princes d'Orléans pour les élections publiques, pour la pétition des évêques, contre le retour de l'Assemblée à Paris, pour le pouvoir constituant de la Chambre, contribua le 24 mai 1873 au renversement de M. Thiers et se prononça en faveur de toutes les mesures de réaction présentées par le gouvernement de combat. M. de Bastard vota le projet de loi pour l'église du Sacré-Cœur, le septennat, la loi contre les maires élus, contre la proposition Périet et Maleville, l'amendement Wallon, la constitution du 25 février 1875, pour la loi sur l'enseignement supérieur et donna une adhésion constante aux actes du ministre Buffet. Après la dissolution de l'Assemblée, M. de Bastard se porta candidat au Sénat dans le Lot-et-Garonne, le 30 janvier 1876. Dans sa profession de foi, il déclara que « le jour où la question de révision viendrait à se produire, il en chercherait la solution dans le sentiment national, dont il s'efforcera d'être le fidèle interprète. » Pour accéder plus nettement ses opinions bonapartistes, il écrivit une lettre dans laquelle il se défendit d'avoir « voté la déchéance de l'empereur. » Élu sénateur au second tour de scrutin par 203 voix, il est allé siéger à droite, où il a continué à voter avec le parti clérical et réactionnaire. M. de Bastard d'Estang est président du conseil général de Lot-et-Garonne.

BASTARO (Joseph DE), peintre italien de l'école romaine, qui florissait au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. A la volée de la sacristie de la Minerve, à Rome, on voit de lui un *Saint Dominique* très-remarquable.

BASTÉ (Eugène-Pierre), auteur dramatique français, connu sous le pseudonyme d'Émile Grams. V. ce nom, au tome VIII.

\* BASTELICA, ville de France (Corse), ch.-l. de cant., arrond. et à 40 kilom. d'Ajaccio; pop. aggl., 2,909 hab. — pop. tot., 2,934 hab.

BASTHOLM (Chrétien), théologien danois, né à Copenhague en 1740, mort en 1819. Il a publié : *Traité sur la résurrection* (Copenhague, 1774); *Éloquence spirituelle* (1775); *Histoire juive* (1777); *Philosophie pour les illettrés* (1787); *Courte revue de la religion révélée* (1789) et beaucoup d'autres ouvrages sur la religion. En 1764, il avait traité une question de philosophie naturelle et sociale dans un mémoire couronné par l'Académie de Copenhague, mais dont la censure interdit l'impression, parce que l'auteur semblait y professer des opinions trop libres relativement aux relations des princes avec leurs sujets.

\* BASTIA, ville forte de France (Corse), ch.-l. d'arrond., à 151 kilom. d'Ajaccio, sur la côte orientale de l'île; pop. aggl., 15,580 hab. — pop. tot., 17,850 hab. L'arrond. comprend 20 cant., 74,134 hab. Le port actuel de Bastia n'est à proprement parler, dit M. Ad. Joanne, qu'une crique étroite, sans profondeur, ouverte aux vents les plus dangereux, non-seulement ne peut recevoir qu'un petit nombre de navires, mais il ne leur assure qu'une sécurité imparfaite; aussi existe-t-il question d'en construire un autre qui occupera, dans l'anse de Saint-Nicolas, un emplacement vaste et sûr. Le port est éclairé par un feu fixe de quatrième ordre et d'une portée de 10 milles, élevé sur la tête du môle, à droite de l'entrée.

Le principal établissement industriel

Bastia, ce sont les forges et fonderies de MM. Petit et Clé, de Rive-de-Glor, situées au N. de la ville, près de la mer, dont les produits sont principalement destinés à la marine et aux chemins de fer. Il faut signaler ensuite le chantier de construction de navires marchands, des fabriques de pâtes à papier, des moulins à huile, des mairies, des tanneries. Le commerce d'exportation comprend, outre les produits de ces divers établissements, des légumes secs, des farines de maïs, de céréales, des étains avec distinction la profession d'avocat dans sa ville natale. Très-attaché aux idées libérales, M. Bastid se porta, en 1869, candidat de l'opposition au Corps législatif, dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Cantal, et fut élu député par 19,117 voix, au deuxième tour de scrutin. Il alla siéger au centre gauche, fut chargé, en 1870, du rapport sur la loi de sûreté générale, dont il demanda l'abrogation, appuya toutes les mesures libérales qui furent proposées et vota avec l'opposition contre la guerre de 1870. Après la révolution du 4 septembre, il retourna à Aurillac et fut nommé dans le Cantal, le 3 février 1871, député à l'Assemblée nationale par 35,937 voix, le premier sur cinq. M. Raymond Bastid alla siéger à l'Assemblée, dans les rangs du centre gauche, qui prit pour programme la fondation de la République conservatrice et appuya la politique de M. Thiers; il y prit assez rarement la parole, mais, à diverses reprises, il prononça aux concours agricoles du Cantal des discours sur la situation politique, qui furent très-remarqués. La République, disait-il en 1872, n'est pas une secte, une faction, comme on le dit trop souvent; elle est le gouvernement de tous; elle vient de prouver qu'elle n'est pas seulement le gouvernement qui nous divise les moines, qu'elle conduit à la paix sociale en même temps qu'à la délivrance du sol sacré de la patrie. » Après la chute de M. Thiers, il renouvela les mêmes déclarations et se prononça avec vigueur contre toute tentative de restauration monarchique (octobre 1873). Après le vote de la constitution, en mai 1875, parlant de la République, il disait : « Vainement chercherait-on à dégrader la République, plus légitime, plus pure dans son origine, plus digne d'obéissance et de respect. » M. Bastid vota pour les préliminaires de paix, la loi des conseils généraux, l'abrogation des lois de la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, contre le maintien des traités de commerce, etc. Il appuya M. Thiers le 24 mai, vota contre le septennat et contre toutes les mesures de réaction entraine proposées par le gouvernement de combat, se prononça pour les propositions Périet et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, il refusa de se porter candidat au Sénat; mais il demanda, dans une nouvelle profession de foi toujours nettement républicaine, aux électeurs de l'arrondissement d'Aurillac de lui renouveler son mandat à la Chambre des députés. Réélu, le 20 février 1876, par 19,042 voix, sans concurrent, M. Bastid est allé, comme par le passé, siéger avec le centre gauche et il a voté constamment avec la majorité républicaine.

BASTID (Martial-Raymond), avocat et homme politique français, né à Aurillac (Cantal) le 30 juin 1821. Il étudia le droit et exerça la profession d'avocat dans sa ville natale. Très-attaché aux idées libérales, M. Bastid se porta, en 1869, candidat de l'opposition au Corps législatif, dans la 1<sup>re</sup> circonscription du Cantal, et fut élu député par 19,117 voix, au deuxième tour de scrutin. Il alla siéger au centre gauche, fut chargé, en 1870, du rapport sur la loi de sûreté générale, dont il demanda l'abrogation, appuya toutes les mesures libérales qui furent proposées et vota avec l'opposition contre la guerre de 1870. Après la révolution du 4 septembre, il retourna à Aurillac et fut nommé dans le Cantal, le 3 février 1871, député à l'Assemblée nationale par 35,937 voix, le premier sur cinq. M. Raymond Bastid alla siéger à l'Assemblée, dans les rangs du centre gauche, qui prit pour programme la fondation de la République conservatrice et appuya la politique de M. Thiers; il y prit assez rarement la parole, mais, à diverses reprises, il prononça aux concours agricoles du Cantal des discours sur la situation politique, qui furent très-remarqués. La République, disait-il en 1872, n'est pas une secte, une faction, comme on le dit trop souvent; elle est le gouvernement de tous; elle vient de prouver qu'elle n'est pas seulement le gouvernement qui nous divise les moines, qu'elle conduit à la paix sociale en même temps qu'à la délivrance du sol sacré de la patrie. » Après la chute de M. Thiers, il renouvela les mêmes déclarations et se prononça avec vigueur contre toute tentative de restauration monarchique (octobre 1873). Après le vote de la constitution, en mai 1875, parlant de la République, il disait : « Vainement chercherait-on à dégrader la République, plus légitime, plus pure dans son origine, plus digne d'obéissance et de respect. » M. Bastid vota pour les préliminaires de paix, la loi des conseils généraux, l'abrogation des lois de la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, contre le maintien des traités de commerce, etc. Il appuya M. Thiers le 24 mai, vota contre le septennat et contre toutes les mesures de réaction entraine proposées par le gouvernement de combat, se prononça pour les propositions Périet et Maleville, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, il refusa de se porter candidat au Sénat; mais il demanda, dans une nouvelle profession de foi toujours nettement républicaine, aux électeurs de l'arrondissement d'Aurillac de lui renouveler son mandat à la Chambre des députés. Réélu, le 20 février 1876, par 19,042 voix, sans concurrent, M. Bastid est allé, comme par le passé, siéger avec le centre gauche et il a voté constamment avec la majorité républicaine.

BASTIDE-DE-BESPIAS (LA), village de France (Ariège), cant. et à 16 kilom. du Mas-d'Azil, arrond. et à 30 kilom. de Pamiers, sur l'AVEZE; 724 hab.

Cette localité fut, en 1844, le théâtre d'un crime qui eut alors un grand retentissement. Dans les premiers jours du mois d'avril de cette année, M. de La Salle, vieillard fort riche, fut trouvé assassiné dans son lit; ses trois domestiques avaient partagé le même sort. Les assassins avaient emporté une somme de 80,000 à 90,000 francs en or et en billets, négligeant, dans une armoire d'apparence modeste, une autre somme de 50,000 francs en écus. Celui qui avait monté le coup « était un certain Jacques Latour, dit Matlou, natif lui-même de l'Ariège, d'une commune voisine de La Bastide. Comme repris de justice de la plus dangereuse espèce, on le dirigeait sur Cayenne, lorsque, aux environs de Narbonne, il trouva moyen de fausser compagnie à messieurs les gendarmes et de s'échapper au plus vite. Il vint alors s'établir à La Bastide, sous le faux nom de Pujol, correspondant à un faux passe-port qui lui avait emprunté ou volé. Il passa huit jours à La Bastide, étendant les lieux et préparant son crime. Connaissant parfaitement l'idiome du pays, il put gagner facilement sa vie, grâce à une habileté peu commune, à gagner la confiance des domestiques du château de M. de La Salle et choisir l'occasion propice à ses desseins sinistres.

M. de La Salle vivait très-rétié avec ses trois domestiques. C'était un homme de mœurs douces et patriarcales, n'ayant qu'un seul défaut, celui de thésauriser, ce qui

devoir tenter la convoitise d'un scélérat. Les principaux détails du crime dénotent un sang-froid cynique et de la part de l'auteur, Chiquo domestique regardé à son tour, après son maître, une mort foudroyante, produite par un coup de hachette. Dans la perpétration de ce crime, Jacques Latour avait été secondé par un homme d'une force peu commune, surnommé l'Hercule, saltimbanque qui courait les foires et les fêtes publiques. Jacques Latour fut condamné à mort, l'Hercule aux travaux forcés à perpétuité. Latour marcha au supplice avec toutes les marques d'une exaltation extraordinaire, ne cessant de chanter la *Marseillaise*; le fatal coupéret put seul mettre fin à cette scène lugubre.

\* BASTIDE - LÈVEQUE (LA), bourg de France (Ariège), ch.-l. de cant., arrond. et à 49 kilom. de Foix, sur la rive droite de l'Arize, au confluent du Laujou; pop. aggl., 1,110 hab. — pop. tot., 2,889 hab. Dans les environs, gros espace et du comté de Foix, ruines d'une fortification est depuis longtemps abandonnée. Mines de plomb exploitées, gisements de lignite, mines de fer et de baryte.

\* BASTIDE-DE-SÉROU (LA), bourg de France (Ariège), ch.-l. de cant., arrond. et à 49 kilom. de Foix, sur la rive droite de l'Arize, au confluent du Laujou; pop. aggl., 1,110 hab. — pop. tot., 2,889 hab. Dans les environs, gros espace et du comté de Foix, ruines d'une fortification est depuis longtemps abandonnée. Mines de plomb exploitées, gisements de lignite, mines de fer et de baryte.

\* HISTOIRE. C'était déjà, vers 1150, un bourg connu sous le nom de *Montesquieu*. En 1359, les habitants de la campagne, pour se soustraire aux violences des camisards, s'y réfugièrent en foule, et les comtes de Foix leur permit d'en agrandir l'enceinte. Ce fut de la circonstance de ce refuge, provoqué par la frayeur (on peutoit même que ce bourg aurait pris le nouveau nom de La Bastide-de-Férou et par corruption La Bastide-de-Sérou. Il existait jadis dans le comté de Foix un château de Sérou, appartenant à Joanne raconte ainsi l'origine. « La première femme de Gaston de Foix fut obligée de s'enfermer dans le château de la Tour-d'Oup (voisin de La Bastide-de-Sérou), pour échapper aux persécutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe le Bel s'y opposa; mais, en échange, il lui donna plusieurs baronnies, le nomma chanoine honoraire du chapitre de Foix et lui donna, en résolutions de la seconde femme de son mari, Jeanne d'Artois, nièce de Philippe le Bel. Elle y mit au monde un fils auquel elle donna le nom de Loup. Celui-ci, à l'époque de sa mort, trois comtes et douze pairs, eurent l'accession de son père, Philippe

1865, 2 vol. in-8°; Y'Honneur aux quarante-cinq et les physiocrates (1865, in-8°); Mémoires d'économie politique (1865, in-8°); Le Laze (1865, in-8°); Grèves et coalitions (1867, in-8°); Révision du code Napoléon (1866, in-8°). Son ouvrage capital, son Traité théorique et pratique de droit public et administratif, publié de 1861 à 1868, comprend 7 vol. in-8°. Enfin on lui doit : Lois administratives françaises, recueil méthodique, en collaboration avec M. Vautrin; les Constitutions d'Europe et d'Amérique, avec M. Ed. Laterrrière; Du travail et du salaire, avec M. Thévenin, etc.

BATHICHE s. m. — (ba-tichik). Gratification, pourboire, en Turque.

BATÉ ou BATA, fille de Teucer, épouse de Dardanus et mère d'Ilus et d'Erichthonius. La ville de Baté, en Troade, tirait son nom d'elle. Suivait quelques mythologues, elle était sœur de Scamandre, par conséquent tante de Teucer, dont la fille, qui épousa Dardanus, le fondateur de Troie, serait Arisbé. N'importe, dont Ebalus de Sparte eut trois fils, Tyndare, Hippocoön, Icarion, et une fille, Aréné.

BATEUX s. m. — Bateaux de fleurs. Etablissements flottants que l'on rencontre dans les parages de toutes les grandes villes maritimes de la Chine.

Encycl. Les bateaux de fleurs doivent cette qualification aux masses de fleurs dont ils sont ornés et peut-être aussi aux jolies femmes, fleurs vivantes, qu'ils renferment. Il est interdit aux étrangers d'y aborder; cependant quelques-uns ont pu le faire, et ont au moins obtenu des renseignements précieux sur ces bateaux mystérieux. On y joue, on y fume, on y prend le thé, on y entend de la musique. Les femmes servent à boire et à s'échapper de derrière les dunes. Ces bateaux de fleurs, dit M. René de Pont-Jest, sont des constructions à un étage, et splendorément décorés, dorés et illuminés, ils offrent le soir, lorsqu'ils sont par leurs fenêtres ouvertes le trop-plein de leurs tristes joies de leurs chants et de leurs lumières, le coup d'œil le plus étrange et le plus féerique. Ils sont rangés les uns auprès des autres et les uns devant les autres, et les fenêtres sont ouvertes le trop-plein de leurs tristes joies de leurs chants et de leurs lumières, le coup d'œil le plus étrange et le plus féerique. Ils sont rangés les uns auprès des autres et les uns devant les autres, et les fenêtres sont ouvertes le trop-plein de leurs tristes joies de leurs chants et de leurs lumières, le coup d'œil le plus étrange et le plus féerique.

BATHOR recevant les envoyés d'Ivan le Terrible, tableau de Jean Matejko, ce tableau, de grande dimension, a été exposé au Salon de 1874; il y aurait certainement remporté la médaille d'honneur, si cette récompense insigne n'était traditionnellement réservée à notre école nationale. Le sujet est un des épisodes les plus glorieux de l'histoire polonaise : le roi Étienne Bathori, après une série de victoires remportées sur les Russes, se rendit devant la ville de Pskow, les envoyés du czar Ivan le Terrible, qui viennent humblement demander la paix.

Roide, impassible, hautain, la bouche dédaigneuse, les yeux demi-clos, la tête enfoncée dans les épaules, le visage est assis à l'entrée de sa tente et tient de ses deux mains gantées son épée nue, posée en travers sur ses genoux étendus. Sous ses pieds, un peu d'ours brun se vante sur la neige. Son costume est magnifique, les plumes de brocart d'or, jeté sur ses épaules, s'entr'ouvre par devant et laisse voir sa cuirasse richement damasquinée; ses gants et ses chaussures sont également formés d'un tissu d'or; son haut-de-chausses est en velours noir, ainsi que sa queue, qui est surmontée d'une aigrette de même couleur.

BATEUR s. m. — Encycl. Ornicou. Ce genre d'aigles a pour caractère primitif : bec long, légèrement courbé, depuis le milieu de sa longueur seulement; face nue; mandibles ovales et verticales; tarses courts, robustes, largement réticulés; queue droite, très-courte, longement dépassée par les ailes, qui sont médiocrement longues, aiguës, fortement étagées. La constitution des ailes et la brièveté de la queue, tout à fait exceptionnelles dans cette famille, suffisent probablement à expliquer les singulières culbutes que ces oiseaux exécutent dans les airs et qui leur ont valu leur nom. L'extrême brièveté de la queue sert tout à la fois de bateleur cette rectitude et cette fermeté qui sont si remarquables chez tous les autres genres de la même famille. Il est donc à croire que les étranges fantaisies de leurs mouvements ne sont pas absolument volontaires, et qu'ils sont fréquemment exposés, par leur conformation même, à perdre l'équilibre dans les airs.

On connaît une seule espèce de ce genre. C'est un oiseau de la taille du jean-le-blanc, mais plus court, plus ramassé. Il a des têtes, le cou, les ailes, les scapulaires, le dessous du corps et les jambes d'un beau noir foncé, avec des reflets verts, le reste roux brun très-vif. Ces couleurs voyantes sont encore une rare exception chez des rapaces diurnes. On a remarqué que leurs culbutes, consistant en chutes feintes qui précèdent l'oiseau à quelques mètres du sol, se multiplient surtout à l'époque des amours, soit que l'oiseau étonné par la passion soit alors plus incapable de se tenir sur son équilibre, soit que ces mouvements ne soient que des jeux de coquetterie tels que ceux auxquels se livrent un grand nombre d'espèces avant de s'apparier. On a vu des individus qui ont eu des évolutions et qui consistent en deux notes émises successivement à une octave d'in-

tervalle rendent plus étrange encore le spectacle que donnent alors ces oiseaux. Le bateleur est propre à l'Afrique méridionale. La faiblesse de son vol le rendant incapable de donner la chasse à des proies agiles, il s'acharne de préférence sur les charognes, sur les moutons malades, sur les femmes attrichées, sur les agneaux encore faibles. Des naturalistes l'ont désigné sous les noms de faucon sans queue, d'hélotarse et de téraoptilus.

BATH, nom du dieu suprême des anciens Hébreux. Les légendes de l'île d'Érin ont fait naître une divinité, tantôt un colonisateur venu des contrées de l'Orient et lui adjoignant parfois deux compagnons. Ce qui ressort de tous ces récits confus et souvent contradictoires, c'est qu'après avoir survécu à une grande inondation, il finit ses jours dans la partie occidentale de l'Irlande, laissant deux enfants, Dina ou Adna, qui lui servait de messager, et Fenius Farsa, qui fut législateur de la contrée.

BATH-KOL s. m. — Encycl. Le bath-kol est un genre de divination particulier aux Hébreux et consistant dans le présage tiré d'un bruit, d'un son ou d'une parole entendue par hasard. Les ouvrages des rabbins ont consacré à ce sujet des exemples singuliers. Deux rabbins allaient rendre visite à un troisième nommé Samuel, lorsque passant près d'une école ils entendirent le bruit d'un enfant monnant cette parole de l'Écriture : « Et Samuel meurt » (Rois, I, xxv); ils conclurent immédiatement que le bath-kol s'était fait entendre et, arrivés au domicile de Samuel, virent qu'en effet il était mort. Un autre rabbin, en venant de ses amis entendit une femme dire : « La lumière s'éteint » et il trouva son ami gravement malade. Suivant le Yak-hasin, écrit par M. Olo, (Lection de la Pologne), ce fut le bath-kol qui décida Hérodote le Grand, alors au service des princes assyoniens, à se soustraire à leur dépendance. Ayant entendu par hasard une femme dire, dans la rue : « Tout esclave qui se révoltera maintenant réussira », il prit cette parole pour un heureux présage, se révolta et réussit. Les commentateurs de la Bible rangent aussi parmi les faits de bath-kol la voix entendue par Agar dans le solitaire de Bersabée, les voix que l'on croit entendre en songe, etc. Ils considèrent ces manifestations surnaturelles comme un écho de la voix de Dieu.

BATHOR recevant les envoyés d'Ivan le Terrible, tableau de Jean Matejko, ce tableau, de grande dimension, a été exposé au Salon de 1874; il y aurait certainement remporté la médaille d'honneur, si cette récompense insigne n'était traditionnellement réservée à notre école nationale. Le sujet est un des épisodes les plus glorieux de l'histoire polonaise : le roi Étienne Bathori, après une série de victoires remportées sur les Russes, se rendit devant la ville de Pskow, les envoyés du czar Ivan le Terrible, qui viennent humblement demander la paix.

Roide, impassible, hautain, la bouche dédaigneuse, les yeux demi-clos, la tête enfoncée dans les épaules, le visage est assis à l'entrée de sa tente et tient de ses deux mains gantées son épée nue, posée en travers sur ses genoux étendus. Sous ses pieds, un peu d'ours brun se vante sur la neige. Son costume est magnifique, les plumes de brocart d'or, jeté sur ses épaules, s'entr'ouvre par devant et laisse voir sa cuirasse richement damasquinée; ses gants et ses chaussures sont également formés d'un tissu d'or; son haut-de-chausses est en velours noir, ainsi que sa queue, qui est surmontée d'une aigrette de même couleur.

BATEUR s. m. — Encycl. Ornicou. Ce genre d'aigles a pour caractère primitif : bec long, légèrement courbé, depuis le milieu de sa longueur seulement; face nue; mandibles ovales et verticales; tarses courts, robustes, largement réticulés; queue droite, très-courte, longement dépassée par les ailes, qui sont médiocrement longues, aiguës, fortement étagées. La constitution des ailes et la brièveté de la queue, tout à fait exceptionnelles dans cette famille, suffisent probablement à expliquer les singulières culbutes que ces oiseaux exécutent dans les airs et qui leur ont valu leur nom. L'extrême brièveté de la queue sert tout à la fois de bateleur cette rectitude et cette fermeté qui sont si remarquables chez tous les autres genres de la même famille. Il est donc à croire que les étranges fantaisies de leurs mouvements ne sont pas absolument volontaires, et qu'ils sont fréquemment exposés, par leur conformation même, à perdre l'équilibre dans les airs.

On connaît une seule espèce de ce genre. C'est un oiseau de la taille du jean-le-blanc, mais plus court, plus ramassé. Il a des têtes, le cou, les ailes, les scapulaires, le dessous du corps et les jambes d'un beau noir foncé, avec des reflets verts, le reste roux brun très-vif. Ces couleurs voyantes sont encore une rare exception chez des rapaces diurnes. On a remarqué que leurs culbutes, consistant en chutes feintes qui précèdent l'oiseau à quelques mètres du sol, se multiplient surtout à l'époque des amours, soit que l'oiseau étonné par la passion soit alors plus incapable de se tenir sur son équilibre, soit que ces mouvements ne soient que des jeux de coquetterie tels que ceux auxquels se livrent un grand nombre d'espèces avant de s'apparier. On a vu des individus qui ont eu des évolutions et qui consistent en deux notes émises successivement à une octave d'in-

tervalle rendent plus étrange encore le spectacle que donnent alors ces oiseaux. Le bateleur est propre à l'Afrique méridionale. La faiblesse de son vol le rendant incapable de donner la chasse à des proies agiles, il s'acharne de préférence sur les charognes, sur les moutons malades, sur les femmes attrichées, sur les agneaux encore faibles. Des naturalistes l'ont désigné sous les noms de faucon sans queue, d'hélotarse et de téraoptilus.

terre avec une bassesse dont semble révolté un vain, mais ce bon, dont le visage est jaune, qui appuie ses mains crispées sur le cousson de son maître et qui affecte de relever son visage où la colère éclate. Les infimes et les pauvres ont de ces ardeurs patriotes, sur les motifs formés et les ombres blanches. L., Debout, près du nain, un général moscovite, tout bardé de fer et tenant par la lame l'épée qu'il va vendre, Théodor Obalenski-Lichow, mord sa moustache grise et détourne les regards d'une scène si honteuse pour son pays.

Côté gauche de la composition est occupé par la tente royale, qui est ouverte et où se pressent les seigneurs et les officiers de la cour de Pologne; le grand chancelier Zamoyki, vêtu d'une fourrure de poutre, comme un procureur de Venise, debout près d'une table, la main droite appuyée sur un livre, la gauche tenant le sceau du royaume; le vieux Constantin Ostrogski; Nicolas Sienawski, qui parle à l'oreille de Filon Czarnowylski; voyvode de Smolensk; Nicolas Razwyl le Rouge, comte de Lithuanie, qui s'entretient avec le prince Zbarzki; voyvode de Braclaw; le Jean Boramisa, Jean Zaborowski, le prince Solikowski; Michel Harabarda et d'autres encore, les uns en habits de chambre, les autres en habits de cérémonie, et tous regardant avec intérêt le résultat de cette visite.

Thyle et Mylla roucoulent comme deux tourtereaux; ils s'adorent, ils s'enivrent de leur tendresse, quand tout à coup Anacréon paraît, furieux, et chasse la pauvre Mylla. Du méchant, Anacréon, le fils de Michel, l'enfant, ne pouvant survivre à sa peine, but un poison subtil, dangereux présent de l'Asie. Il meurt, et Anacréon se trouve en présence du cadavre de ce fils qui a tué. Sa colère est apaisée; il pleure le jeune mort, et, dans son désespoir, il est saisi d'une inspiration subite. Il invoque Cupidon, l'Amour qui le célèbre dans ses vers immortels et qui lui doit bien un peu de reconnaissance. Il le supplie de rendre la vie à Bathyle, et le dieu exauce ses vœux. Il ramène Bathyle, et Anacréon unit les deux amants.

Telle est la donnée chancelante et gracieuse du poème, écrit en vers de la meilleure facture par M. Blau, l'auteur du livret d'un opéra fort applaudi : la Coupe du roi de Thulé, ouvrage couronné à la suite d'un concours public, tenu à Paris, en 1858, par le concours Crescent. M. Blau est donc un jeune lauréat; mais il faut dire qu'il justifie son honneur par un vrai mérite littéraire. Ses vers sont charmants, et on s'apprête à les lire autant de plaisir qu'à les entendre. C'est une poésie fraîche, jeune, élégante et assez lyrique même pour se passer du secours du musicien. Mais les deux auteurs de ce poème, et sur les ambassadeurs; puis, presque aussitôt sur le légat qui négocie le traité et sur le grand chancelier qui doit lui donner la sanction suprême. Les deux figures sont des comparés qui s'exécutent qu'une curiosité très-secondaire; mais, par leurs groupements pittoresques, par la diversité de leurs attitudes, elles contribuent singulièrement au mouvement de l'ensemble.

BATHYLUS, un des fils de Phorcus et de Ceto, sœur de l'Océan.

BATHYMÉTRIE s. f. (ba-ti-mé-tri — du gr. bathus, profond; métron, mesure). Mesure des profondeurs de la mer.

BATHYMÉTRIQUE adj. (ba-ti-mé-tri-que — rad. bathymétrie). Qui se rapporte à la bathymétrie.

BATIE-NEUVE (la), bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 10 kilom. de Gap; pop. aggl., 299 hab. — pop. tot., 766 hab.

BATJUSCHKOFF (Constantin-Nicolaïevitch), poète russe, né à Wolgoda en 1787, mort dans la même ville en 1855. Il était en 1806 soldat aux troupes de Saint-Petersbourg et il fut blessé au combat de Helsingborg; il entra en 1807 dans les chasseurs de la garde, fit la campagne de Finlande, puis, rendant à la patrie, occupa les fonctions de conservateur de la bibliothèque de Saint-Petersbourg, reprit du service en 1812 et fit la campagne de Suède. Dans ses loisirs, il avait écrit un certain nombre de petits poèmes, les uns originaux, les autres imités des littérateurs étrangers; et divers travaux de critique sur les écrits de ses contemporains, et sur les ouvrages de ses prédécesseurs. Nommé en 1818 conseiller d'État, il fut nommé, en 1820, directeur de la bibliothèque de Saint-Petersbourg.

BATHY, opéra-comique en un acte, paroles de M. Billa, musique de M. Chausson; représenté pour la première fois, le 14 mai 1871, au théâtre de l'Opéra-Comique. Voici l'argument du poème : Anacréon reçoit les députations et les présents de la Grèce entière. A ses côtés est Bathyle, un jeune esclave qu'il a acheté tout enfant et qu'il a élevé comme son fils. Bathyle paraît triste et rêveur; l'amour a pris possession de cette âme qui s'ignore encore elle-même. Anacréon, vieillard amoureux, se propose de lui donner une jeune fille, mais il a chanté, cherche à préserver son fils adoptif des atteintes du dieu malin. Il lui fait les perfidies de Cupidon, et, pour s'opposer aux ravages qu'il prévoit, il se trouve rien de mieux que de reciter à Bathyle sa jolie pièce de l'Amour mouillé. Bathyle écoute sans se laisser convaincre et bientôt succombe sous les regards de Mylla, la jeune sœur de Bathyle, qui, surprise par un orage et mouillée, comme Cupidon lui-même, s'en vient demander l'hospitalité au pauvre adolescent. Le bon La Fontaine l'a dit dans sa charmante imitation : L'Amour fit une gambade, Et le petit scélérat Lui dit : Pauvre camarade, Mon arc est en bon état. Les ouvrages des rabbins ont consacré à ce sujet des exemples singuliers. Deux rabbins allaient rendre visite à un troisième nommé Samuel, lorsque passant près d'une école ils entendirent le bruit d'un enfant monnant cette parole de l'Écriture : « Et Samuel meurt » (Rois, I, xxv); ils conclurent immédiatement que le bath-kol s'était fait entendre et, arrivés au domicile de Samuel, virent qu'en effet il était mort. Un autre rabbin, en venant de ses amis entendit une femme dire : « La lumière s'éteint » et il trouva son ami gravement malade. Suivant le Yak-hasin, écrit par M. Olo, (Lection de la Pologne), ce fut le bath-kol qui décida Hérodote le Grand, alors au service des princes assyoniens, à se soustraire à leur dépendance. Ayant entendu par hasard une femme dire, dans la rue : « Tout esclave qui se révoltera maintenant réussira », il prit cette parole pour un heureux présage, se révolta et réussit. Les commentateurs de la Bible rangent aussi parmi les faits de bath-kol la voix entendue par Agar dans le solitaire de Bersabée, les voix que l'on croit entendre en songe, etc. Ils considèrent ces manifestations surnaturelles comme un écho de la voix de Dieu.

Encycl. Les bateaux de fleurs doivent cette qualification aux masses de fleurs dont ils sont ornés et peut-être aussi aux jolies femmes, fleurs vivantes, qu'ils renferment. Il est interdit aux étrangers d'y aborder; cependant quelques-uns ont pu le faire, et ont au moins obtenu des renseignements précieux sur ces bateaux mystérieux. On y joue, on y fume, on y prend le thé, on y entend de la musique. Les femmes servent à boire et à s'échapper de derrière les dunes. Ces bateaux de fleurs, dit M. René de Pont-Jest, sont des constructions à un étage, et splendorément décorés, dorés et illuminés, ils offrent le soir, lorsqu'ils sont par leurs fenêtres ouvertes le trop-plein de leurs tristes joies de leurs chants et de leurs lumières, le coup d'œil le plus étrange et le plus féerique. Ils sont rangés les uns auprès des autres et les uns devant les autres, et les fenêtres sont ouvertes le trop-plein de leurs tristes joies de leurs chants et de leurs lumières, le coup d'œil le plus étrange et le plus féerique.

BATHOR recevant les envoyés d'Ivan le Terrible, tableau de Jean Matejko, ce tableau, de grande dimension, a été exposé au Salon de 1874; il y aurait certainement remporté la médaille d'honneur, si cette récompense insigne n'était traditionnellement réservée à notre école nationale. Le sujet est un des épisodes les plus glorieux de l'histoire polonaise : le roi Étienne Bathori, après une série de victoires remportées sur les Russes, se rendit devant la ville de Pskow, les envoyés du czar Ivan le Terrible, qui viennent humblement demander la paix.

Roide, impassible, hautain, la bouche dédaigneuse, les yeux demi-clos, la tête enfoncée dans les épaules, le visage est assis à l'entrée de sa tente et tient de ses deux mains gantées son épée nue, posée en travers sur ses genoux étendus. Sous ses pieds, un peu d'ours brun se vante sur la neige. Son costume est magnifique, les plumes de brocart d'or, jeté sur ses épaules, s'entr'ouvre par devant et laisse voir sa cuirasse richement damasquinée; ses gants et ses chaussures sont également formés d'un tissu d'or; son haut-de-chausses est en velours noir, ainsi que sa queue, qui est surmontée d'une aigrette de même couleur.

BATEUR s. m. — Encycl. Ornicou. Ce genre d'aigles a pour caractère primitif : bec long, légèrement courbé, depuis le milieu de sa longueur seulement; face nue; mandibles ovales et verticales; tarses courts, robustes, largement réticulés; queue droite, très-courte, longement dépassée par les ailes, qui sont médiocrement longues, aiguës, fortement étagées. La constitution des ailes et la brièveté de la queue, tout à fait exceptionnelles dans cette famille, suffisent probablement à expliquer les singulières culbutes que ces oiseaux exécutent dans les airs et qui leur ont valu leur nom. L'extrême brièveté de la queue sert tout à la fois de bateleur cette rectitude et cette fermeté qui sont si remarquables chez tous les autres genres de la même famille. Il est donc à croire que les étranges fantaisies de leurs mouvements ne sont pas absolument volontaires, et qu'ils sont fréquemment exposés, par leur conformation même, à perdre l'équilibre dans les airs.

On connaît une seule espèce de ce genre. C'est un oiseau de la taille du jean-le-blanc, mais plus court, plus ramassé. Il a des têtes, le cou, les ailes, les scapulaires, le dessous du corps et les jambes d'un beau noir foncé, avec des reflets verts, le reste roux brun très-vif. Ces couleurs voyantes sont encore une rare exception chez des rapaces diurnes. On a remarqué que leurs culbutes, consistant en chutes feintes qui précèdent l'oiseau à quelques mètres du sol, se multiplient surtout à l'époque des amours, soit que l'oiseau étonné par la passion soit alors plus incapable de se tenir sur son équilibre, soit que ces mouvements ne soient que des jeux de coquetterie tels que ceux auxquels se livrent un grand nombre d'espèces avant de s'apparier. On a vu des individus qui ont eu des évolutions et qui consistent en deux notes émises successivement à une octave d'in-

tervalle rendent plus étrange encore le spectacle que donnent alors ces oiseaux. Le bateleur est propre à l'Afrique méridionale. La faiblesse de son vol le rendant incapable de donner la chasse à des proies agiles, il s'acharne de préférence sur les charognes, sur les moutons malades, sur les femmes attrichées, sur les agneaux encore faibles. Des naturalistes l'ont désigné sous les noms de faucon sans queue, d'hélotarse et de téraoptilus.

BATTE s. f. — Pièce de la couverture, sert à maintenir un sabre dans le fourreau.

BATTERIE s. f. — Encycl. Batterie flottante. Les batteries flottantes furent employées pour la première fois par la France et l'Angleterre dans la guerre d'Orient et opérèrent dans la mer Noire et la Baltique. Jusque-là, c'étaient les grands et beaux vaisseaux de ligne, dont le prix de revient est si élevé, qui avaient dû se hasarder sous le feu des batteries des côtes, pour toutes les opérations de siège, de blocus ou de bombardement; mais il y avait une disproportion évidente entre les moyens d'attaque et les moyens de défense, et il était désastreux de risquer un vaisseau de plusieurs milliers, portant 1,500 hommes et armé de 80 canons, contre une muraille de pe de terre, de 20 mètres de hauteur au-dessus de la mer, et protégée par quelques batteries. On résolut de créer, à l'aide de batteries flottantes, de véritables flottes de sièges, et l'on construisit à cet effet des navires de guerre d'un nouveau modèle, ayant peu de tirant d'eau, peu de hauteur au-dessus de la flottaison et protégés contre les boulets pleins, creux ou rouges et contre les bombes par un solide blindage de fer. Un essai avait déjà été tenté par le général Arçon en 1782 pour bloquer l'Anvers, mais les batteries furent détruites par le feu de la ville. On reprit en 1854; mais on substitua avec plus d'efficacité une carapace de fer forgé de 5 à 6 pouces d'épaisseur à la double muraille de bois et au sable humide du général d'Arçon.

BATTIADÈS, nom patronymique des descendants de Battus, qui résidait à Cyrène de 631 à 432 av. J.-C. V. BATTUS, au l. II du Grand Dictionnaire.

BATTIER (Simon), juriconsulte suisse, né en 1629, mort en 1681. Il étudia le droit moins en jurisconsulte qu'en philosophe et en historien, les livres de nombreux voyages en Italie, où il séjourna plusieurs années, s'arrêtant successivement à Vérone, Padoue, Ferrare et Rome. Il revint dans son pays natal en passant par Naples, Florence, Pise et Milan. A son retour à Battus, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et la morale, puis il obtint une chaire de droit en 1678. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : Dissertatio de virtute (Bâle, 1660, in-4°); Dissertatio de rebus et congruis honoribus (Bâle, 1666, in-4°); Positiones aliquot controversæ ex diversis utriusque turis civilis et

BATTIERE s. f. (ba-trai-ne — du gr. batras, grenouille). Substance venimeuse d'origine chinoise, qui sort de la peau d'un petit batracien en le tenant enrobé dans du feu.

BATTAGLIA (Dionisio), peintre de l'école vénitienne, né à Vérone vers la fin du XVIe siècle. Il commença à se faire connaître vers 1530. On lui attribue plusieurs tableaux qui ne paraissent point être de lui et les œuvres qui sont regardées comme étant bien de sa main consistent en une fresque peinte sur une façade de maison, près de l'église Sainte-Catherine, à Vérone, et en quelques décorations d'intérieur. Il aurait orné la maison des Sain-

BATTAÏLE (Charles-Amable), chanteur français. — Il est mort à Paris en 1872.

BATTOUS s. m. (ba-tra-kuss). Ichtyol, Syn. de BATRACHOIDE.

BATTOUS s. f. (ba-trai-ne — du gr. batras, grenouille). Substance venimeuse d'origine chinoise, qui sort de la peau d'un petit batracien en le tenant enrobé dans du feu.

BATTOUS s. m. (ba-tra-kuss). Ichtyol, Syn. de BATRACHOIDE.

BATTIER (Simon), juriconsulte suisse, né en 1629, mort en 1681. Il étudia le droit moins en jurisconsulte qu'en philosophe et en historien, les livres de nombreux voyages en Italie, où il séjourna plusieurs années, s'arrêtant successivement à Vérone, Padoue, Ferrare et Rome. Il revint dans son pays natal en passant par Naples, Florence, Pise et Milan. A son retour à Battus, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et la morale, puis il obtint une chaire de droit en 1678. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : Dissertatio de virtute (Bâle, 1660, in-4°); Dissertatio de rebus et congruis honoribus (Bâle, 1666, in-4°); Positiones aliquot controversæ ex diversis utriusque turis civilis et

BATTIERE s. f. (ba-trai-ne — du gr. batras, grenouille). Substance venimeuse d'origine chinoise, qui sort de la peau d'un petit batracien en le tenant enrobé dans du feu.

BATTIADÈS, nom patronymique des descendants de Battus, qui résidait à Cyrène de 631 à 432 av. J.-C. V. BATTUS, au l. II du Grand Dictionnaire.

BATTIER (Simon), juriconsulte suisse, né en 1629, mort en 1681. Il étudia le droit moins en jurisconsulte qu'en philosophe et en historien, les livres de nombreux voyages en Italie, où il séjourna plusieurs années, s'arrêtant successivement à Vérone, Padoue, Ferrare et Rome. Il revint dans son pays natal en passant par Naples, Florence, Pise et Milan. A son retour à Battus, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et la morale, puis il obtint une chaire de droit en 1678. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : Dissertatio de virtute (Bâle, 1660, in-4°); Dissertatio de rebus et congruis honoribus (Bâle, 1666, in-4°); Positiones aliquot controversæ ex diversis utriusque turis civilis et

BATTIERE s. f. (ba-trai-ne — du gr. batras, grenouille). Substance venimeuse d'origine chinoise, qui sort de la peau d'un petit batracien en le tenant enrobé dans du feu.

BATTIADÈS, nom patronymique des descendants de Battus, qui résidait à Cyrène de 631 à 432 av. J.-C. V. BATTUS, au l. II du Grand Dictionnaire.

BATTIER (Simon), juriconsulte suisse, né en 1629, mort en 1681. Il étudia le droit moins en jurisconsulte qu'en philosophe et en historien, les livres de nombreux voyages en Italie, où il séjourna plusieurs années, s'arrêtant successivement à Vérone, Padoue, Ferrare et Rome. Il revint dans son pays natal en passant par Naples, Florence, Pise et Milan. A son retour à Battus, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et la morale, puis il obtint une chaire de droit en 1678. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : Dissertatio de virtute (Bâle, 1660, in-4°); Dissertatio de rebus et congruis honoribus (Bâle, 1666, in-4°); Positiones aliquot controversæ ex diversis utriusque turis civilis et

BATTIERE s. f. (ba-trai-ne — du gr. batras, grenouille). Substance venimeuse d'origine chinoise, qui sort de la peau d'un petit batracien en le tenant enrobé dans du feu.

BATTIADÈS, nom patronymique des descendants de Battus, qui résidait à Cyrène de 631 à 432 av. J.-C. V. BATTUS, au l. II du Grand Dictionnaire.

BATTIER (Simon), juriconsulte suisse, né en 1629, mort en 1681. Il étudia le droit moins en jurisconsulte qu'en philosophe et en historien, les livres de nombreux voyages en Italie, où il séjourna plusieurs années, s'arrêtant successivement à Vérone, Padoue, Ferrare et Rome. Il revint dans son pays natal en passant par Naples, Florence, Pise et Milan. A son retour à Battus, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et la morale, puis il obtint une chaire de droit en 1678. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : Dissertatio de virtute (Bâle, 1660, in-4°); Dissertatio de rebus et congruis honoribus (Bâle, 1666, in-4°); Positiones aliquot controversæ ex diversis utriusque turis civilis et

BATTIERE s. f. (ba-trai-ne — du gr. batras, grenouille). Substance venimeuse d'origine chinoise, qui sort de la peau d'un petit batracien en le tenant enrobé dans du feu.

BATTIADÈS, nom patronymique des descendants de Battus, qui résidait à Cyrène de 631 à 432 av. J.-C. V. BATTUS, au l. II du Grand Dictionnaire.

BATTIER (Simon), juriconsulte suisse, né en 1629, mort en 1681. Il étudia le droit moins en jurisconsulte qu'en philosophe et en historien, les livres de nombreux voyages en Italie, où il séjourna plusieurs années, s'arrêtant successivement à Vérone, Padoue, Ferrare et Rome. Il revint dans son pays natal en passant par Naples, Florence, Pise et Milan. A son retour à Battus, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et la morale, puis il obtint une chaire de droit en 1678. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : Dissertatio de virtute (Bâle, 1660, in-4°); Dissertatio de rebus et congruis honoribus (Bâle, 1666, in-4°); Positiones aliquot controversæ ex diversis utriusque turis civilis et

BATTIERE s. f. (ba-trai-ne — du gr. batras, grenouille). Substance venimeuse d'origine chinoise, qui sort de la peau d'un petit batracien en le tenant enrobé dans du feu.

BATTIADÈS, nom patronymique des descendants de Battus, qui résidait à Cyrène de 631 à 432 av. J.-C. V. BATTUS, au l. II du Grand Dictionnaire.

BATTIER (Simon), juriconsulte suisse, né en 1629, mort en 1681. Il étudia le droit moins en jurisconsulte qu'en philosophe et en historien, les livres de nombreux voyages en Italie, où il séjourna plusieurs années, s'arrêtant successivement à Vérone, Padoue, Ferrare et Rome. Il revint dans son pays natal en passant par Naples, Florence, Pise et Milan. A son retour à Battus, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et la morale, puis il obtint une chaire de droit en 1678. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : Dissertatio de virtute (Bâle, 1660, in-4°); Dissertatio de rebus et congruis honoribus (Bâle, 1666, in-4°); Positiones aliquot controversæ ex diversis utriusque turis civilis et

BATTIERE s. f. (ba-trai-ne — du gr. batras, grenouille). Substance venimeuse d'origine chinoise, qui sort de la peau d'un petit batracien en le tenant enrobé dans du feu.

BATTIADÈS, nom patronymique des descendants de Battus, qui résidait à Cyrène de 631 à 432 av. J.-C. V. BATTUS, au l. II du Grand Dictionnaire.

BATTIER (Simon), juriconsulte suisse, né en 1629, mort en 1681. Il étudia le droit moins en jurisconsulte qu'en philosophe et en historien, les livres de nombreux voyages en Italie, où il séjourna plusieurs années, s'arrêtant successivement à Vérone, Padoue, Ferrare et Rome. Il revint dans son pays natal en passant par Naples, Florence, Pise et Milan. A son retour à Battus, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et la morale, puis il obtint une chaire de droit en 1678. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : Dissertatio de virtute (Bâle, 1660, in-4°); Dissertatio de rebus et congruis honoribus (Bâle, 1666, in-4°); Positiones aliquot controversæ ex diversis utriusque turis civilis et

BATTIERE s. f. (ba-trai-ne — du gr. batras, grenouille). Substance venimeuse d'origine chinoise, qui sort de la peau d'un petit batracien en le tenant enrobé dans du feu.

BATTIERE s. f. (ba-trai-ne — du gr. batras, grenouille). Substance venimeuse d'origine chinoise, qui sort de la peau d'un petit batracien en le tenant enrobé dans du feu.

BATTIADÈS, nom patronymique des descendants de Battus, qui résidait à Cyrène de 631 à 432 av. J.-C. V. BATTUS, au l. II du Grand Dictionnaire.

BATTIER (Simon), juriconsulte suisse, né en 1629, mort en 1681. Il étudia le droit moins en jurisconsulte qu'en philosophe et en historien, les livres de nombreux voyages en Italie, où il séjourna plusieurs années, s'arrêtant successivement à Vérone, Padoue, Ferrare et Rome. Il revint dans son pays natal en passant par Naples, Florence, Pise et Milan. A son retour à Battus, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et la morale, puis il obtint une chaire de droit en 1678. On lui doit plusieurs ouvrages, parmi lesquels nous citerons : Dissertatio de virtute (Bâle, 1660, in-4°); Dissertatio de rebus et congruis honoribus (Bâle, 1666, in-4°); Positiones aliquot controversæ ex diversis utriusque turis civilis et

BATTIERE s. f. (ba-trai-ne — du gr. batras, grenouille). Substance venimeuse d'origine chinoise, qui sort de la peau d'un petit batracien en le tenant enrobé dans du feu.

BATTIADÈS, nom patronymique des descendants de Battus, qui résidait à Cyrène de 631 à 432 av. J.-C. V. BATTUS, au l. II du Grand Dictionnaire.

BATTIER (Simon), juriconsulte suisse, né en 1629, mort en 1681. Il étudia le droit moins en jurisconsulte qu'en philosophe et en historien, les livres de nombreux voyages en Italie, où il séjourna plusieurs années, s'arrêtant successivement à Vérone, Padoue, Ferrare et Rome. Il revint dans son pays natal en passant par Naples, Florence, Pise et Milan. A son retour à Battus, il fut chargé d'enseigner la rhétorique et la morale, puis il obtint une chaire de droit en 16